

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- *Vu le Code Général de la Fonction Publique,*
- *Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,*
- *Vu le décret n° 2016-201 du 2 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,*
- *Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,*
- *Vu son arrêté en date du 15 décembre 2022 établissant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial – spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture",*
- *Considérant que l'inscription d'un lauréat de concours sur liste d'aptitude est maintenue jusqu'à sa nomination stagiaire,*
- *Considérant les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques,*
- *Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2017 au 15 mars 2023 à l'issue des quatre années d'inscription et de la prolongation liée à la crise sanitaire de 438 jours,*
- *Considérant la demande de prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les lauréats,*

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial – spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture" est établie comme suit :

NOM – PRÉNOM		SPÉCIALITÉ
Monsieur	CAVALLI Bruno	Ingénierie, gestion technique et architecture
Monsieur	FOURNY Sébastien	Ingénierie, gestion technique et architecture
Madame	VIOUJARD Bruneilde	Ingénierie, gestion technique et architecture

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 064-286400031-20230314-DEMRH2_07032023-AR



ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 15 décembre 2022 établissant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial – spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture".

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Président
Pour le Président et par délégation
de signature

Jérémy MARCHAND
Directeur



Le Président,
Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long

